

14 au 18 octobre 2024



**COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES, DU MONDE COMBATTANT
DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI**

RESOLUTION CASEAC/N°2/17.10.2024/DFAE

Objet : Budget afférant à l'organisation des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger

VU

- L'article 1 de la Constitution de la République Française rappelant que la La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- L'article 12 de la loi de juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France
- L'article L. 121-10-1 du code de l'action sociale et des familles
- Les travaux du groupe de travail sur les Assises organisé par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée des Français de l'étranger
- Le dialogue entamé avec le cabinet du ministre délégué, Franck Riester, la DFAE et le Secrétariat Général de l'AFE en mars 2024
- Le rapport d'information n° 2720 par le Député Karim Ben Cheikh sur les dépenses d'action sociale destinées aux Français de l'étranger
- L'engagement pris en séance plénière de l'Assemblée des Français de l'Etranger par la ministre déléguée, Sophie Primas, le 14 octobre 2024
- La réunion avec le cabinet de la ministre déléguée Sophie Primas, la DFAE et le SG de l'AFE le 16 octobre 2024

CONSIDÉRANT

- Les 6 piliers de la protection sociale qui fondent le socle de la nation : la famille, la maladie, les accidents du travail - maladies professionnelles, les retraites, l'autonomie et le recouvrement.
- La mobilisation de plus de 140 Conseillères et Conseillers des Français de l'étranger demandant l'organisation d'Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.
- La mobilisation de 17 parlementaires des Français de l'étranger proposant la tenue d'Assises.
- La lettre du Président du Sénat, Gérard Larcher et de la Présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet
- Les besoins de protection sociale des Français de l'étranger.
- La nécessité de faire une évaluation des politiques d'action sociale en direction des Français de l'étranger.

DEMANDE

Avant la clôture budgétaire, l'utilisation des crédits de fonctionnement de l'Assemblée des Français de l'étranger non consommés sur l'exercice 2024 pour engager les travaux autour des Assises de la protection sociale des Français de l'étranger.

Ce budget permettra de lancer les premières consultations citoyennes et de se doter d'outils de communication pour promouvoir les Assises.

Pour mener à bien cette initiative, l'Assemblée des Français de l'étranger affectera aussi les crédits de fonctionnement nécessaires sur l'exercice budgétaire 2025.

L'Assemblée des Français de l'étranger demande de doter le Secrétariat général de l'AFE de personnels supplémentaires pour la bonne tenue de ces Assises.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE

ANNEXES